



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><b>PRÉSENTS :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p><b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,</p> <p><b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p><b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain</p> <p><b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues</p> <p><b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador,</p> <p><b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p><b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard</p> <p><b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,</p> <p><b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,</p> <p><b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel</p> <p><b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p><b>NEBIAN :</b> M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard,</p> <p><b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme</p> <p><b>PAULHAN :</b> M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard,</p> <p><b>PERET :</b> M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p><b>SALASC :</b> Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,</p> <p><b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p> <p><b>VALMASCLE :</b> Mlle VALENTINI Martine</p> <p><b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric</p>		<p><b>PROCURATIONS :</b></p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

**Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique au corps des sapeurs pompiers de Lodève.**

Monsieur COSTE rappelle aux membres du conseil communautaire que la pratique des activités physiques et sportives est un élément essentiel pour permettre aux Sapeurs Pompiers de parfaire leur condition physique et de remplir au mieux leur mission de service public.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20121220-2012-12-19-36-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2012  
Date de réception préfecture : 21/12/2012

Les Sapeurs Pompiers concourent en effet, à la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres ou catastrophes, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Il ajoute que la Communauté de Communes du Clermontais, consciente de l'importance de l'action des Sapeurs Pompiers en faveur des administrés, a souhaité mettre à leur disposition des créneaux horaires au Centre Aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais selon les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la piscine est octroyée à titre gracieux en contrepartie du recyclage PSE1 et PSC1 du personnel de l'établissement.
- Le recyclage des agents devra s'effectuer courant juin.
- La mise à disposition s'effectue sans le personnel de surveillance, il appartient aux sapeurs pompiers d'assurer leur sécurité (sauf les samedis durant l'entraînement des jeunes Sapeurs Pompiers, les maîtres nageurs seront présents).
- Mise à disposition : **du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 30 juin 2013**, hors vacances scolaires.
  - Chaque Lundi et Jeudi de 7 heures à 9 heures.
  - 1 samedi par mois toutes les 5 semaines pour les JSP de 8 heures à 9 heures : 2 lignes d'eau pour 24 nageurs.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique au corps des sapeurs pompiers de Lodève selon les conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure on horseback.

Alain CAZORLA.